

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**JPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W19-541205

34826

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 01204

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAHEUR NOUREDINE

Date de naissance : 18.07.49

Adresse : 1 DE 7

Tél. : 0661669885

Total des frais engagés :

39,20

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SENHAJI Wassym  
Gynécologue - Obstétricien  
207-209 Bd. de la Résistance  
Casablanca  
Tel: 05 22 20 99.02

Date de consultation : 21 Juil. 2020

Nom et prénom du malade :

Age : 64

Lien de parenté :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Mucolop + ossur

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer des renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

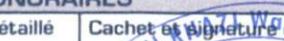
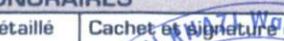
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 27/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

27/07/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1000	Cs		G	 

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>صيدلية شفيق Pharmacie Chafik Hay El Massaoudi, Rue des Aïn Diab Rte D'Azemmour Tél: 05 22 39.04.80</p>	٢١/١٠/٢٠ N° 40	99,20

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Docteur SENHAJI RHAZI Wassym  
Gynécologue - Obstétricien

Diplômé de l'Université de Paris  
Ancien Attaché et Interne des Hôpitaux

CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE - MALADIES DU SEIN  
COLPOSCOPIE - HYSTEROSCOPIE - CŒLIOSCOPIE  
ECHOGRAPHIE - DOPPLER COULEUR 3D/4D

## STERILITE DU COUPLE (FIV,ICSI)

الدكتور السنهاجي الغازي وسم

أخصائي في أمراض النساء والتوليد  
خريج جامعة باريس

الجراحة النسائية - أمراض الثدي  
الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

عقم الزوجين

Casablanca, le 21/07/2020

DAHEUR Bouchra

### D cure forte

1 ampoule à boire tous les 15 jours x 3  
puis 1 ampoule par mois x 3



PPV: 49,60 DH  
LOT: 20D06  
EXP: 04/2023

### Actyl D

1 comprimé par jour, pendant 4 mois

PPV: 49,60 DH  
LOT: 20D06  
EXP: 04/2023

### Cadelius

1 comprimé par jour, pendant 3 mois

صيدلية شفيق  
pharmacie chafik  
Hay El Massaoudi, Rue 1 N° 40  
Bis Ain Diab Rte D'Azemour  
Casablanca Tél: 05 22 39 04 80

Dr. SENHAJI Wassym  
Gynécologue - Obstétricien  
207-209 Bd. de la Résistance  
Casablanca  
Tél: 05.22.20.99.02

[www.mongyneco.ma](http://www.mongyneco.ma)

207 - 209 Bd de la Résistance (Rd Pt d'Europe - Zerkouni) - Imm. Le Casablanca - 3<sup>o</sup> Etg - 20490 Casablanca

Tél : +(212) 522 209 902 - Fax : +(212) 522 20 98 43 - Urgences : Clinique les Iris + (212) 522 39 25 30

[secretariat.drsenhaji@gmail.com](mailto:secretariat.drsenhaji@gmail.com)